

IV

LA GUILLOTIÈRE QUARTIER DE LYON

C'est en 1852 que commence la dernière phase de la vie de la Guillotière, celle qui dure encore aujourd'hui. La ville indépendante, la ville dauphinoise devient alors quartier de Lyon par le décret du 24 mars 1852, qui supprime l'indépendance des communes suburbaines et les rattache à la Ville de Lyon. Lyon a absorbé ses satellites suivant la loi souvent vérifiée du développement des grands organismes urbains. L'annexion de la Guillotière à Lyon était d'ailleurs depuis longtemps discutée, et il est curieux de connaître les rapports que les deux groupements de population avaient entretenus à cet égard dans les périodes précédentes.

Ces rapports furent rarement empreints d'aménité. On assiste plutôt à une sorte de rivalité ou en tout cas, puisqu'il serait absurde de parler de rivalité avant le XIX^e siècle entre le petit bourg dauphinois et la grande cité lyonnaise, à des relations empreintes de méfiance.

La discorde remonte très loin. La délimitation de 1479 est une tentative du gouvernement central pour résoudre un conflit d'intérêts entre Lyon et la Guillotière. Les Dauphinois de notre quartier se plaignaient de l'injustice des Lyonnais. Quand ceux-ci s'étaient donnés au roi de France, leur acte n'avait pas été empreint d'un pur désintéressement, ils avaient spécifié leurs conditions : exemption de taille étendue même à leurs biens ruraux, privilèges judiciaires, privilège de ne pas loger les gens de guerre. Quand donc, comme nous l'avons vu déjà, une bande de soldats passaient à Lyon, la Ville se déchargeait d'eux sur la Guillotière ou les autres centres suburbains. Par contre, s'agissait-il d'un impôt extraordinaire levé au profit du roi ou d'une taxe imposée par les magistrats lyonnais, la Guillotière devenait alors faubourg de Lyon et comme tel devait y participer. Aussi surgissait-il à chaque instant une foule de procès qu'on portait jusque devant le grand conseil du roi.

De leur côté les Lyonnais reprochaient aux habitants de la Guillotière de profiter de tous les avantages de la Ville : hospices, œuvres de charité,